

Test de Turbidité Sentinel

Pour effectuer le contrôle de l'embouement d'une installation de chauffage

Ce produit offre une méthode simple, rapide et efficace de contrôle de l'embouement (qualité de l'eau) dans un système de chauffage central.

Cette méthode visuelle utilise des cercles concentriques à la base du tube, qui sont observés par le dessus à travers un échantillon d'eau.

Retirer l'eau progressivement jusqu'à ce que les cercles deviennent visibles à travers l'échantillon d'eau. Le test établit un diagnostic simple et rapide de l'eau du circuit et permet de recommander les actions correctives requises.

- **Contrôle rapide et simple de la qualité de l'eau de l'installation, directement sur le chantier**
- **Préconise les actions correctives nécessaires**
- **Conception robuste pour résister à la manipulation, à l'utilisation et au transport quotidiens**



VIDÉO COMMENT UTILISER LE TEST DE TURBIDITÉ :

bit.ly/sentinel-test-turbidite



Le Système Sentinel

Pérennité des installations de chauffage, de climatisation et d'eau chaude sanitaire par la mise en oeuvre des bonnes pratiques Sentinel...



NETTOYER
AVEC LE
NETTOYANT
APPROPRIÉ



PROTÉGER
AVEC
L'INHIBITEUR
X100



PRÉSERVER
AVEC
X100
QUICK TEST

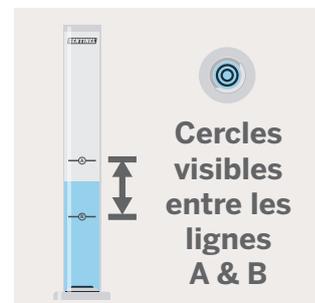
Contenu

Tube gradué pour tests de turbidité, avec instructions.

Mode d'emploi

Le Test de Turbidité Sentinel, un geste simple et rapide pour déterminer si l'installation de chauffage est propre ou embouée et mettre en évidence les cas où le débouage est impératif !

- 1 Faire circuler l'installation pendant 15 minutes
- 2 Remplir le tube avec l'eau prélevée dans l'installation, à partir d'un point représentatif de l'installation, jusqu'à la Ligne A
- 3 En regardant le tube par le dessus, chercher à voir les cercles concentriques à travers le liquide.
- 4 Si les cercles ne sont pas visibles, enlever petit à petit de l'eau jusqu'à ce qu'ils deviennent visibles, puis noter le niveau atteint sur le tube.
 - **Au-dessus de la ligne A** : l'installation est **propre**
 - **Entre les lignes A & B** : l'installation est **embouée**
 - **En dessous de la ligne B** : l'installation est **très embouée**



Ce que dit la réglementation

Depuis 2009, le décret n° 2009-649 oblige à **l'entretien annuel des chaudières** et l'arrêté de juillet 2020 élargit cette obligation à **l'entretien des installations PAC tous les 2 ans. Le contrôle de l'embouement : un geste maintenant obligatoire !** Le décret n° 2020-912 de juillet 2020 relatif à l'inspection et à l'entretien des chaudières, des systèmes de chauffages et des systèmes de climatisation introduit avec l'arrêté du 24 juillet 2020 l'obligation du contrôle de l'embouement lors de la visite d'entretien annuel obligatoire pour les chaudières et les PAC ainsi que l'obligation de fournir des conseils et des recommandations sur l'intérêt de procéder à un débouage.

Sentinel Performance Solutions Ltd

Cité Descartes, 16 rue Albert Einstein – 77420 Champs sur Marne
Tél : +33 (0) 1 64 15 22 40
www.sentinelprotects.com

